

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-406

**Débat et rapport d'orientations budgétaires 2020 - Budget de la
régie à autonomie financière Energies Renouvelables**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

**Débat et rapport d'orientations budgétaires 2020 -
Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	1
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

20
20

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

2020

Rapport d'orientations Budgétaires

1. Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès, le CTM de la Chamoiserie, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial** ; un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.
Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier initialement prévu jusqu'en 2023, ramené à 2020 du fait de remboursements plus importants ces deux dernières années.
- **Une étude du potentiel photovoltaïque des équipements de la ville faite par le CRER devrait aboutir à une réflexion globale sur une programmation pluriannuelle des investissements de ce type. Le programme d'études et de travaux déjà identifié sur 2020 concerne les vestiaires Pissardant (travaux) et le groupe scolaire G SAND (études) et pourrait s'étoffer d'études de structures sur les groupes scolaires Pérochon, Pasteur et Mermoz Maternelle.**

● **La section d'investissement :**

- L'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation permettra de financer le remboursement du solde des avances faites par le budget principal pour un montant de 17,4 K€ (projets antérieurs).
- Le programme d'études et de travaux sur les sites « Vestiaires de Pissardant » est estimé à 40 K€ (travaux) et sur le groupe scolaire G SAND (études) 10 K€.
Le financement de ces opérations reste à définir.

2. Les orientations budgétaires

● **La section d'exploitation :**

- Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 35 K€ :

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2020)	Recettes 2020 en €	mise en service
GS Jean Zay	26 000	7 500 €	sept.-13
GS Pasteur	42 000	12 000 €	déc.-13
GS Jean Jaurès	38 000	10 500 €	déc.-13
CTM de la Chamoiserie	38 000	5 000 €	sept.-17
Vestiaires Pissardent	0	- €	déc.-19
GS G Sand	0	- €	déc.-22
TOTAL	144 000	35 000 €	

- Les charges d'exploitation d'un montant de 16,6 K€ serviront, notamment, à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les sociétés.